

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Laurent PANIFOUS

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DE SAINT BLANQUAT Gilles (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, PORTA Christian (Le Carla-Bayle), MOIROT Christian (Castex), VIE Jean-François (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, BERGE Jean-Pierre (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Olivier (Monesple), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), SAINT-GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : BERGE Rémi (Daumazan sur Arize), GROS Christian (Le Fossat), RIVES Jean-Claude, MOUSTY Monique (Lézat sur Lèze), DOUSSIET Claude (Le Mas-d'Azil) FRANQUINE Paul (Sainte-Suzanne)

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), HORTOLA Jacques (Le Carla-Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), SIRGANT Thierry (Daumazan sur Arize), HUART Valérie (Lanou), POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), MANTHEY Céline (Montfa), TEYSSEYRE Agnès (Saint-Ybars)

PROCURATIONS: SARDA Manuel à VANDERSTRAETEN François, HORTOLA Jacques à PORTA Christian, SIRGANT Thierry à VIE Jean-François, POUECH Jean-Marc à BERDOU Raymond, TEYSSEYRE Agnès à BOY Francis.

ORDRE DU JOUR:

- 1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3 février 2020
- 2 – Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 des budgets annexes et du budget principal
- 3 – Affectation des résultats 2019

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2020

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 3 février 2020.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3 février 2020.

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL

Philippe JALOUX Vice-Président en charge des Finances présente le compte de gestion et le compte administratif pour le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget annexe Zone d'Activité de Peyjouan, le budget annexe Hôtel d' Entreprises, le budget annexe Transport à la Demande et enfin le Budget Principal.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote de ces documents (à l'exception du Président Laurent PANIFOUS)

Jean Luc COURET s'interroge sur un montant concernant le CA du CEL.

Il est expliqué à l'assemblée qu'une erreur de frappe a été commise sans incidence sur le résultat.

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe CEL Arize Lèze

37 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe ZA de Peyjouan

37 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

37 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Transport à la Demande

37 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Principal

37 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Philippe JALOUX présente le descriptif de l'affectation de résultats (document joint à l'ordre du jour) des comptes administratifs 2019

► Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération afin de valider l'affectation de résultats présentée.

L'assemblée procède au vote sur l'affectation des résultats

38 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Laurent PANIFOUS adresse ses remerciements à Philippe JALOUX pour avoir piloté avec une vigilance particulière le budget conséquent de la Communauté de Communes.

Il indique que la situation budgétaire est saine et équilibrée même si elle reste inconfortable.

Il souligne la similitude entre le prévisionnel et le réalisé révélatrice d'un budget maîtrisé.

Il félicite l'engagement de tous les délégués dans la prise de décisions financières gage de réussite.

CONVENTION ORT

Laurent PANIFOUS informe l'assemblée que la convention ORT vient d'être signée avec Madame La Préfète, il regrette que Christian MOIROT n'ait pas été convié à ce rendez-vous au regard de tout son engagement et de son investissement sur cette opération.

NAVETTES ARIZE ET LEZE

Jean Claude COMMENGE annonce que l'avenant concernant la mise en œuvre du nouveau circuit TAD pour rejoindre l'Arize avec la correspondance de la gare de Carbonne vient d'être signé avec le transporteur MUNOZ.

Il précise que cette navette permet de rejoindre la SNCF pour toutes destinations.

Il présente l'affiche promotionnelle du service.

Jean François VIE exprime quelques critiques sur le contenu de l'affiche.

Yvon LASSALLE regrette que le service de navette sur La Lèze ne soit pas rendu pendant les vacances scolaires contrairement à ce que le vice-président du Conseil Régional avait promis

Laurent MILHORAT exprime sa satisfaction, il rappelle qu'il s'agit d'un test expérimental.

FIN DE MANDAT

Laurent PANIFOUS annonce la fin de ce premier mandat communautaire Arize Lèze.

Il indique que ces 3 années ont été intenses et énormément instructives.

Il précise qu'il a apprécié la richesse et la diversité des échanges dans la collaboration avec les élus, une réelle capacité de travail en commun et de prise de décisions malgré les difficultés rencontrées.

Il exprime sa satisfaction sur la fusion des deux communautés en indiquant que la nouvelle entité a toute légitimité politique pour la prochaine gouvernance et ses ambitions.

Il annonce que les services de l'ETAT reconnaissent la cohérence de l'échelle de notre territoire au regard des opérations engagées et qu'un éventuel rapprochement avec une autre collectivité n'est plus d'actualité.

Il adresse ses remerciements les plus sincères au Bureau et à l'ensemble des délégués pour le travail accompli.

Il félicite le personnel pour ses capacités à assumer une grande polyvalence de missions.